

## APPEL A CANDIDATURE – SOUTIEN A LA CREATION 2027

### Accueil en résidence et préachat

**Durée** : 1 à 2 semaines de résidence + 2 représentations publiques entre la fin de résidence et les RDV « Bien Tenté » romands

**Période** : janvier – novembre 2027

**Date limite de réception des candidatures** : 12 avril 2026

**8 équipes seront accompagnées en 2027, 6 seront choisies dans cet appel et 2 choisies par « La Chaux-de-Fonds Capitale Culturelle Suisse » (issues des appels à projets 2026).**

Chaque saison, le CCHAR accueille en résidence des compagnies et artistes suisses en création pour la rue et l'espace public, et les accompagne sur leurs premières représentations nommées les rendez-vous « Bien Tenté ».

### MODALITES

#### A qui s'adresse cet appel ?

- Aux créateur·trice·s professionnel·le·s qui travaillent en rue, en espace public, hors les murs, sites spécifiques, lieux non dédiés, théâtre contextuel...
- Aux artistes suisses, ou domicilié·e·s en Suisse, au moment du dépôt de la candidature. Si le projet est une œuvre de collaboration, la moitié au moins des créateur·ice·s doivent être Suisses, ou domicilié·e·s en Suisse.
- Dans toutes les disciplines : danse, théâtre, cirque, marionnette, clown, théâtre d'objets, performance....
- Dans toutes les langues

#### Sélection :

Le comité de sélection est composé de professionnel·le·s des arts de la scène et de l'équipe du CCHAR. Il est attentif à divers critères, dont :

- le propos
- l'esthétique
- la faisabilité technique et financière
- la variété des disciplines et des formats
- les publics concernés
- la parité femmes / hommes / iels
- les compagnies émergentes / les compagnies confirmées
- notre capacité à accueillir le projet

## Les apports du CCHAR :

La compagnie est accueillie durant **une à deux semaines selon ses besoins**. Les résidences se clôturent par des représentations publiques. Les apports du CCHAR se traduisent par :

- La mise à disposition d'une salle de répétition
- La mise à disposition d'un appartement de résidence
- Un soutien à la communication (newsletter, annonces, programmes)
- La négociation des conditions d'utilisation de l'espace public
- Le préachat de 2 représentations ; le montant dépend du nombre de personnes impliquées lors de la résidence
- L'animation d'échanges avec le public accompagnés par la méthode Feed Back\*
- La prise en charge d'une journée de travail avec un·e metteur·euse en scène expérimenté·e ou un·e dramaturge, selon projet
- La prise en charge d'une séance avec un photographe professionnel et la mise à disposition des clichés pour une utilisation sur les réseaux
- Selon les projets, des actions de médiation en amont et/ou des temps de rencontres avec les publics peuvent faire l'objet d'un accompagnement par nos équipes
- La représentation et la valorisation des projets sélectionnés sur des festivals suisses et étrangers, rencontres professionnelles, jurys, salons, programmes de coopération
- Le CCHAR est reconnu par la SSA comme lieu de résidence de création ce qui permet de déclencher un soutien financier complémentaire pour les artistes membres.

\* Il s'agit d'un protocole qui permet de structurer les échanges suite à la présentation d'une étape de travail artistique.

## Les périodes de résidences 2027 sont les suivantes :

**Exceptionnellement, La Chaux-de-Fonds étant capitale culturelle suisse en 2027, le CCHAR ouvre moins de résidences sur appel :**

I – 18 au 29 janvier

V - 3 au 14 mai

II – 8 au 19 février

VI – 17 au 28 mai

III – 15 au 26 Mars

VII – 7-18 juin

IV – 19 au 30 avril

VIII – 2 au 14 novembre

## Conditions :

Le CCHAR s'engage par une convention qui fixe de façon détaillée la nature et le montant de ses engagements. La compagnie s'engage à mentionner le soutien du CCHAR et de ses partenaires.

## CANDIDATURES :

Les candidatures sont ouvertes du 16 mars au 12 avril 2026 à minuit, pour des résidences entre janvier et novembre 2027, sur le site <https://cchar.ch/>

Merci de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

<https://form.jotform.com/250653508654359>

---

## Le CCHAR

Créé en 2020, le CCHAR a pour objectif de promouvoir les arts de la rue suisses, en Suisse et à l'étranger ; il mène des actions de création, production, programmation, diffusion, formation, projets de territoire et de quartier. Le public est également au cœur du processus, puisque les histoires, spectacles, performances lui sont toutes destinées et se construisent grâce à lui.

Implanté à La Chaux-de-Fonds, le CCHAR a vocation à travailler avec des acteurs de toute la Suisse et développe des partenariats transfrontaliers et internationaux. Le CCHAR est au bénéfice d'un conventionnement avec le Canton de Neuchâtel et reçoit le soutien de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Notre équipe est composée d'une coordinatrice artistique, une responsable formation et communication, une administratrice, (2 EPT).

### Contact :

Jennifer Wesse Moser

[coordination@cchar.ch](mailto:coordination@cchar.ch)

☎ +41 78.883.76.75